Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM042026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absents excusés : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 04/2026 – 7.1 FINANCES – COMMUNE /BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après présentation du projet de budget primitif 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Charmeux), 1 abstention (M. Videloup) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2026 de la Commune, établi en conformité avec la nomenclature M57 abrégée comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	1 201 648.00 €
Recettes	1 201 648.00 €
Investissement	
Dépenses	1 853 253.00 €
Recettes	1 853 253.00 €

- DELEGUE au Maire, pour ce budget, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

- **CHARGE Monsieur Le Maire de signer les pièces afférentes**

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM042026-DE

	SECTION FONCTIONNEMENT
TOTAL	**1 201 648.00 €**
DEPENSES	
- Chapitre 011 : charges à caractère général	401 020.00
- Chapitre 012 : charges du personnel	419 000.00
- Chapitre 014 : atténuation de produits	500.00
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	133 185.00
- Chapitre 66 : charges financières	7 499.85
- Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations	523.00
- Chapitre 023 : virement à la section investissement	229 072.17
- Chapitre 042 : opérations d'ordre	10 847.98
TOTAL	**1 201 648.00 €**
RECETTES	
- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté	209 948.15
- Chapitre 70 : produits des services du domaine ventes	57 800.00
- Chapitre 73 : impôts et taxes	136 369.00
- Chapitre 731 : Fiscalité locale	380 000.00
- Chapitre 74 : dotations et participations	368 030.00
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	42 000.85
- Chapitre 77 : produits spécifiques	1 500.00
- Chapitre 013 : atténuation de charges	6 000.00

	SECTION INVESTISSEMENT
TOTAL	**1 853 253.00 €**
DEPENSES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	61 030.00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	52 000.00
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	286 866.00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	118 820.00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 334 537.00
TOTAL	**1 853 253.00 €**
Chapitre001 solde d'exécution d'investissement reporté	206 420.06 229 072.17
Chapitre 021 virement de la section fonctionnement	39 896.00
Chapitre 024 produit cessions d'immobilisations	10 847.98
Chapitre 040 opérations d'ordre	61 030.00
Chapitre 041 opérations patrimoniales	235 050.00
Chapitre 10 dotations	497 906.00
Chapitre 13 subventions	573 030.79
Chapitre 16 emprunts	

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU